



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2023



L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le sept novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BECKER Bernadette - BLIGAND Daniel - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHAUMETTE Baptiste - DELALANDE Elisabeth - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FORT Jean-Michel - FOUCHET Mathilde - LAINE Nicolas - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PALLEAU Bruno - PILLE Pascal - RIPART Christine - ROUSSEAU Dominique – TRISTANT Patrick -VARVOU Nathalie - VIGNAU Olivier

Absents excusés : CHAUVAT Mayline (procuration à RIPART Christine) - CHENOT Laurence (procuration à PAILLIER Sophie) - DESAIX Ludovic (procuration à PALLEAU Bruno) - GLOMOT Pascal (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle)

Absents : PASQUIER Daniel – PENNEROUX Sylvie

Secrétaire de Séance : PILLE Pascal

Membres en exercice : 29

A 18h30

Présents : 19

Votants : 23

A 18h43

Présents : 21

Votants : 25

A 18h53

Présents : 23

Votants : 27

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement



Ordre du jour :

➤ Présentation et remise du livret d'accueil

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2023.
- 3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021.
- 4/ FINANCES – DECISION MODIFICATIVE : Rapport n°2023-11-85_Décision modificative n°4
- 5/ FINANCES – FUNERAIRE : Rapport n°2023-11-86 _ Suppression taxe dispersion des cendres
- 6/ FINANCES – AFFAIRES SCOLAIRES : Rapport n° 2023-11-87 Convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Châteauroux Métropole
- 7/ ACTION SOCIALE – RESTAURATION : Rapport n°2023-11-88 Convention avec La Banque Alimentaire
- 8/ ENFANCE – FONCTIONNEMENT : Rapport n°2023-11-89_Projet de fonctionnement du centre Multi-accueil « Le Manège »
- 9/ RH – PERSONNEL : Rapport n°2023-11-90_ Règlement télétravail
- 10/ RH - PERSONNEL : Rapport n°2023-11-91_– Extension de la période d'astreintes à la semaine entière
- 11/ FINANCES – RH : Rapport n°2023-11-92_Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- 12/ Questions diverses



1 / Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, il appartient au Conseil Municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Nomme Monsieur Pascal PILLE



2 / Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2023

Mme le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 à l'assemblée délibérante. Il est approuvé à l'unanimité.



3/ Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire conformément aux délibérations du 13 juin 2020 et du 21 janvier 2021

N°	Date	Service	Nature	Objet	Fournisseur	Montant TTC
2023-126	20/09/2023	DST	Devis	Matériel de nettoyage divers bâtiments	Berry Technic	1 044,54 €
2023-127	21/09/2023	DST	Devis	Intervention sanitaire city stade	Protecsan	1 507,52 €
2023-128	25/09/2023	DST	Devis	Corbeilles, panneaux permanents et fixations	Kromm Group	1 845,36 €
2023-129	28/09/2023	CULTURE	Devis	Abonnement presse	A2presse	1 433,29 €
2023-130	29/09/2023	DST	Devis	Installation radiateurs, sèche-serviette et VMC bâtiments	Ayoul Ludovic - LS Group	8 685,90 €
2023-131	29/09/2023	COM	Devis	Panneaux publicitaires	Prismatronic	6 578,00 €
2023-132	03/10/2023	DST	Devis	Travaux de voirie diverses voies	Eurovia Centre	4 278,95 €
2023-133	09/10/2023	DST	Devis	Location annuelle de 10 containers	AEB	4 147,08 €
2023-134	16/10/2023	DST	Devis	Fournitures diverses de plomberie	Sider	2 850,11 €
2023-135	16/10/2023	DST	Devis	Location chariot télescopique 15 j	AEB	3 610,80 €
2023-136	16/10/2023	DST	Devis	Travaux de voirie rue Ancienne Mairie	Eurovia Centre	24 622,16 €
2023-137	16/10/2023	DST	Devis	Fourniture d'une autolaveuse Cleanfix, batterie et brosse	Berry Technic	3 578,28 €
2023-138	16/10/2023	DST	Devis	Remplacement matériel accidenté allée V Scotto	Spie Citynetworks	2 398,80 €
2023-139	16/10/2023	DST	Devis	Réaménagement carrefour RD40 Grand Epôt	Spie Citynetworks	1 862,40 €
2023-140	16/10/2023	DST	Devis	Réparation bâche du tunnel serres	BMT	7 083,80 €
2023-141	16/10/2023	DST	Devis	Nettoyage des vitres divers bâtiments	Multis	3 376,73 €
2023-142	16/10/2023	DST	Devis	Produits d'entretien	UNISVERT HYGIENE	1 070,36 €
2023-143	17/10/2023	DST	Marché	Maitrise d'œuvre rénovation gymnase	MT Tech	30 000,00 €
2023-144	17/10/2023	DST	Marché	Maitrise d'œuvre rénovation gymnase	Larbre Ingénierie	24 000,00 €
2023-145	17/10/2023	DST	Marché	Maitrise d'œuvre rénovation gymnase	Maitrys	5 412,00 €
2023-146	17/10/2023	DST	Marché	Maitrise d'œuvre rénovation gymnase	Labo52 - Biaunier Ludovic	25 578,00 €
2023-147	18/10/2023	DST	Devis	Fourniture d'arbres de Noël	Abies décor	2 240,00 €
2023-148	19/10/2023	AG	Devis	Impression d'affiches et de programmes papiers d'actu	Alinéa	1 812,00 €
2023-149	24/10/2023	DESVA	Contrat	10 séances d'action éducative papiers d'actu 2023	M. Baert et Mme Besombes	1 200,00 €
2023-150	24/10/2023	DST	commande	Matériel électrique divers bâtiments	Rexel	1 769,58 €
2023-151	24/10/2023	DST	Devis	AD Blue, lave-glace et silicone	Dispro	1 079,44 €
2023-152	24/10/2023	AG	commande	service de surveillance papiers d'actu Asphodèle et Hôtel de ville	Totem sécurité	1 574,22 €

2023-153	24-oct	AG	Devis	Impression banderoles papiers d'actu 2023	MFV	1 244,40 €
2023-154	25-oct	DST	Devis	Maintenance et entretien des extincteurs	Eurofeu	1 530,37 €
2023-155	27-oct	CULTURE	Devis	Location de matériel spectacle du 16/12/23	Sens du spectacle	2 964,97 €

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil Municipal a pris acte des décisions.



4/ FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE : Rapport n°2023-11-85_ Décision modificative n°4

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 novembre 2023)

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux Finances - Affaires générales - Sécurité

Les budgets nécessaires à la réhabilitation des bâtiments publics touchés par la grêle commencent à être bien affinés, notamment sur le volet dépenses. Dans le même temps, un certain nombre de crédits budgétaires doivent être ajustés, au regard des dépenses faites ou de la date de démarrage de certaines opérations. En conséquence, il vous est proposé la décision modificative suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 telle que présentée,
- **AUTORISE** Mme le Maire et son représentant à réaliser l'ensemble des opérations présentées,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire



5/ FINANCES – FUNERAIRE : Rapport n°2023-11-86_ Suppression taxe dispersion des cendres

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 novembre 2023)

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux Finances - Affaires générales - Sécurité

L'article 121 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a abrogé l'article L. 2223-22 du code général des collectivités territoriales qui autorisait la perception de taxes pour les convois, les inhumations et les crémations. Ainsi la taxe de dispersion des cendres est également supprimée. Cependant lors de sa séance du 9 décembre 2021, le conseil municipal a voté le montant de la taxe de dispersion des cendres qui n'a plus d'intérêt à ce jour.

Il est proposé de supprimer cette taxe des tarifs actés dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la suppression de la taxe de dispersion des cendres,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire



6/ FINANCES – AFFAIRES SCOLAIRES : Rapport n°2023-11-87_ Convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Châteauroux Métropole

(Dossier passé en Commission des Finances le 6 novembre 2023)

(Dossier passé en Commission Affaires Scolaires – Enfance- Jeunesse le 08 novembre 2023)

Rapporteur : M. Bruno PALLEAU, Adjoint aux Finances - Affaires générales - Sécurité

L'article L212-8 du Code de l'Education prévoit que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement (à l'exclusion des dépenses relatives aux activités périscolaires) se fait en accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Châteauroux métropole sollicite une participation aux charges des écoles publiques pour les enfants scolarisés à Châteauroux dont la famille est domiciliée au Poinçonnet.

La convention définie :

- La procédure liée aux dérogations
- Les différents cas d'accueil des élèves

- Le montant et les modalités de paiement de la participation financière de la commune de résidence.

Le forfait communal (dépenses issues du compte administratif 2022) pour l'année scolaire en cours est de :

- 1333,39€ pour un élève maternel
- 526,35€ pour un élève élémentaire

Ce coût est revalorisé de 2% chaque année scolaire.

Cette convention est définie pour une durée de 3 ans soit du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 Aout 2026.

Il vous est proposé de valider la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention de participation telle qu'annexée aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Châteauroux Métropole pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



7/ ACTION SOCIALE – ACTION SOCIALE : Rapport n°2023-11-88_ Convention avec la Banque Alimentaire

(Dossier passé en Commission Affaires Scolaires – Enfance- Jeunesse le 08 novembre 2023)

Rapporteur : M. Jean-Michel FORT, Adjoint à la petite enfance, affaires scolaires, jeunesse

Dans le cadre de la loi EGAlim et afin de renforcer l'objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire, la commune du Poinçonnet en partenariat avec La Banque alimentaire souhaite renforcer la valorisation des déchets de pain produits par le restaurant scolaire.

A cet effet, la commune du Poinçonnet met à disposition à la banque alimentaire, à titre gratuit, le pain ne pouvant pas être resservi dans le cadre des normes sanitaires de la restauration collective.

La présente convention a pour objectif de formaliser les modalités et les conditions de prise en charge de la collecte. Le pain récolté est transformé en chapelure par le service IDHEM de l'ADAPEI36 afin d'être valorisé en alimentation animale.

La convention est établie pour une durée indéterminée et peut être interrompue à tout moment.

Il vous est proposé de valider la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Banque Alimentaire de Châteauroux ci-annexée,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



8/ ENFANCE - FONCTIONNEMENT : Rapport n°2023-11-89_Projet de fonctionnement du centre Multi-Accueil « le Manège »

(Dossier passé en Commission Affaires Scolaires – Enfance- Jeunesse le 08 novembre 2023)

Rapporteur : M. Jean-Michel FORT, Adjoint à la petite enfance, affaires scolaires, jeunesse

Afin de répondre au Projet Educatif de territoire et de se conformer aux obligations sollicitées par la Caisse d'Allocation familiale de l'Indre, le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil le Manège a été enrichi selon les préconisations.

Ce projet précise :

- L'admission et les conditions d'accueils dans la structure
- La vie de l'enfant dans la structure
- La règlementation générale
- L'ensemble des protocoles élaborés avec la référente Santé inclusive sont annexés

Le projet de fonctionnement est valable à compter du 1^{er} septembre 2023 et vous est soumis en annexe pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil ci-annexée,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



9/ RH – PERSONNEL : Rapport n°2023-11-90 Règlement télétravail

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Dans la fonction publique territoriale, le télétravail est régi par le décret n° 2016-151 décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature. Il peut être effectué par les fonctionnaires et les agents publics contractuels.

Ce règlement a pour objectif de :

- moderniser les méthodes de management et les organisations de travail existantes,
- participer à la mise en place d'une politique sociale permettant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle,
- Agir en faveur de la protection de l'environnement par la diminution des émissions de CO2,
- Assurer une réponse ponctuelle à des situations exceptionnelles par un télétravail occasionnel.

Ce règlement a été soumis au Comité Social Territorial le 11 octobre 2023 et a émis un avis favorable.

Il vous est proposé d'approuver le règlement de télétravail et sa mise en application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité,
- **APPROUVE** le règlement du télétravail ci-annexé,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.



10/ RH - PERSONNEL : Rapport n°2023-11-91 _Extension de la période d'astreintes à la semaine entière

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Suite à la mise en place d'un audit des services techniques, un certain nombre d'ajustements a été proposé. Parmi ceux-ci, à la demande des élus, il a été acté la mise en place d'une astreinte de semaine, en plus de celle existante du week-end.

Un règlement de fonctionnement des périodes d'astreintes a été soumis au Comité Social Territorial du 11 octobre 2023 qui a émis un avis favorable.

Il a été demandé la mise à disposition d'un véhicule pour les agents d'astreinte, ce qui n'a pas été accepté dans un 1^{er} temps compte tenu des frais importants engendrés parallèlement au faible nombre d'interventions en semaine. Mme le Maire n'est cependant pas fermée à cette demande qui sera à revoir après un an de mise en place effective.

Il vous est proposé de valider ce règlement de fonctionnement des astreintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'extension de la période d'astreintes des services techniques à la semaine,
- **VALIDE** le règlement de fonctionnement des astreintes,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.



11/ FINANCES - RH : Rapport n°2023-11-92_ Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du fait d'un départ en retraite d'un agent du service entretien, il est proposé de le remplacer et créer un emploi d'agent d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CRÉE** un emploi d'agent d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024, cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique,
- **MODIFIE** le tableau des emplois,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.



12/ Questions diverses

➤ **Présentation et remise du livret d'accueil**

Il est remis à chacun le livret d'accueil qui sera dorénavant remis à chaque agent recruté au sein de la collectivité du POINCONNET. Celui-ci a été élaboré par les élus et les agents et a été validé en Comité Social Territorial (CST).

➤ **Prime pouvoir d'achat :**

Cette prime n'est pas une obligation pour la Fonction publique territoriale mais Mme le Maire a souhaité mettre en place cette prime pouvoir d'achat pour les agents.

Cette proposition sera soumise au prochain CST et en Conseil municipal le 21 décembre prochain pour versement dès le mois de janvier pour différenciation avec le CIA versé en mars et qui est accordé aux agents en fonction de leur travail.

Prochain Conseil municipal le 21 décembre 2023



L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal PILLE'.

Pascal PILLE

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Danielle DUPRÉ-SÉGOT', written over a blue circular official stamp.
A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text 'Mairie LE POINCONNET' at the top and 'Indre' at the bottom. The center features a coat of arms with a sun, a star, and a figure.

Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Toutes les pièces sont consultables en Mairie, le Procès-Verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal.